

# Formation LCB-FT

Le mardi 29 novembre 2022

Conformément à l'ordonnance n° 2016-1635 du 1er décembre 2016, les intermédiaires en financement participatif (IFP) et les conseillers en investissements participatifs (CIP) sont soumis aux obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT). A ce titre, IFP et CIP ont des obligations de vigilance à l'égard de leur clientèle et de déclaration de soupçon à Tracfin.

La LCB-FT est un enjeu majeur pour la protection des investisseurs et la confiance des parties-prenantes sur les plateformes de financement participatif.

L'article L 561-34 du code monétaire et financier instaure une obligation de formation pour les personnels concernés par les obligations de vigilance et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : « En vue d'assurer le respect des obligations prévues aux chapitres Ier et II du présent titre, les personnes mentionnées à l'article L. 561-2 assurent l'information régulière de leurs personnels. Dans le même but, elles mettent en place toute action de formation utile. »

À ce titre, Financement Participatif France propose une formation adaptée sur la LCB-FT.

*Financement Participatif France, association loi 1901, immatriculée sous le SIRET 804 506 798 00045 est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11 92 21427 92 auprès du préfet de région d'Île de France, et certifié Qualiopi.*

## Présentation et objectifs

### Public

Toutes plateformes de financement participatif, quel que soit le mode de financement proposé : IFP, CIP, PSI ou PSFP.

### Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation. Il est cependant demandé aux participants de renvoyer un questionnaire d'attentes afin de mieux connaître leur profil et d'adapter la formation.

### Durée de la formation

La formation dure une demi-journée (4 heures). Elle se tiendra le 29 novembre, de 13h45 à 18h.

### Lieu de la formation et accessibilité

Par visio-conférence via Zoom,  
Ou chez Regulation Partners,  
3 avenue Hoche – 75008 Paris.

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En cas de besoin particulier, n'hésitez pas à nous contacter.

### Objectif pédagogique

Permettre aux employés des IFP et CIP de prendre connaissance des dispositions adoptées en application des réglementations LCB-FT et les instruire sur la manière de procéder.

### Compétences visées

- ✓ Connaître le contexte national et international des évolutions légales et réglementaires.
- ✓ Reconnaître les opérations susceptibles d'être liées au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.
- ✓ Traduire en pratique les obligations réglementaires et les concilier avec les pratiques commerciales.

- ✓ Renforcer les compétences et accroître son efficacité dans la surveillance des opérations suspectes.
- ✓ Intégrer les évolutions réglementaires en cours.

### Méthodologie

- Dispositif de formation structuré autour du transfert de savoirs et compétences
- Apprentissage et mise en situation par le partage d'expériences et de questionnements
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Assimilation via des récapitulatifs réguliers et un questionnaire d'évaluation

### Modalité d'évaluation

- Avant la formation, un questionnaire d'attentes doit être complété par le stagiaire afin d'évaluer sa connaissance par rapport à l'objet de la formation.
- L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée sous la forme d'un quizz en fin de session.

### La formatrice

Marie-Agnès Nicolet 



Présidente-fondatrice de Regulation Partners, diplômée d'HEC en 1989, a plus de trente ans d'expérience en matière de conformité et LCB FT ; elle anime très souvent des formations sur ce

thème et dirige des missions d'audit, diagnostic LCB FT, mise en place de procédures et dispositifs pour être conforme à la réglementation. Elle est l'auteur d'un ouvrage sur la gouvernance et les fonctions clés de contrôle et risques.

### Renseignements

**Florence de MAUPEOU**, Directrice générale FPF  
[florence.demaupeou@financeparticipative.org](mailto:florence.demaupeou@financeparticipative.org)  
06 59 93 50 92

# Le programme

## INTRODUCTION

1. Présentation & Tour de table
2. Quizz d'évaluation initial

## MODULE 1 : Le blanchiment et ses mécanismes

1. Définitions et caractéristiques
2. Analyse de mécanisme de blanchiment et principales étapes
3. Exemples d'opérations de blanchiment
4. Reconnaître une opération de blanchiment
5. Analyse de cas de blanchiment

## MODULE 2 : Les obligations réglementaires et leurs évolutions récentes

1. L'ordonnance transposant la 5<sup>ème</sup> directive européenne
2. Arrêté du 6 janvier 2021
3. Les acteurs externes de la LCB FT

## MODULE 3 : Lutter efficacement contre le blanchiment

1. Classification des risques
2. Cas pratique : élaboration d'une classification des risques
3. Mettre en place des diligences différenciées en fonction du niveau de risque
4. Identifier les PPE
5. La tierce introduction
6. Identifier les bénéficiaires effectifs
7. L'examen renforcé
8. Déclaration à TRACFIN
9. Archiver les dossiers clients et opérations
10. Données et statistiques françaises

## MODULE 4 : Sanctions

### Exemples de sanctions et apprentissages

## MODULE 5 : Réglementation gel des avoirs / embargos

1. Définition du financement du terrorisme
2. Réglementation

## CONCLUSION

1. Quizz d'évaluation final
2. Enquête de satisfaction

## BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM

PRÉNOM

FONCTION

STRUCTURE

E-MAIL

TEL

ADRESSE DE FACTURATION

Participera à la formation le mardi 29 novembre 2022 **en présentiel**

Participera à la formation le mardi 29 novembre 2022 **en distanciel**

### LCB-FT

Format : 4 heures

**Mardi 29 novembre 2022, de 13h45 à 18h**

### CONDITIONS GÉNÉRALES

#### Stages, réunions et manifestations

A réception des inscriptions, une facture est adressée au stagiaire avec la confirmation de l'inscription. Cette facture tient lieu, le cas échéant, de convention de formation simplifiée. Toutefois, l'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du règlement.

#### Annulations

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être formulée par écrit. Sauf stipulations particulières pour certaines manifestations, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- remboursement intégral lorsque la demande a été reçue au moins 10 jours avant la formation ;
- remboursement de 70 % du montant de l'inscription lorsque la demande a été reçue dans les 10 jours précédant la formation ;
- remboursement de 30% du montant de l'inscription pour une annulation la veille ou le jour même.

Les participants pourront toutefois se faire remplacer avec l'accord préalable de Financement Participatif France.

**Financement Participatif France se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à 10 jours avant celle-ci si moins de 5 stagiaires sont inscrits à la formation.**

#### Loi informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de la commande ou de l'inscription. Elles peuvent être transmises aux partenaires contractuels pour les besoins de la formation.

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### Prix :

-420€ TTC membres FPF (TVA non applicable)

*30% de réduction à partir du 2<sup>ème</sup> inscrit de la même structure*

- 480€ TTC non membres FPF

#### Mode de règlement :

Les règlements se font à réception de la facture, par virement ou par chèque à l'ordre de FPF

#### Coordonnées bancaires :

Domiciliation : CREDIT COOP  
COURCELLES

IBAN : FR76 4255 9100 0008  
0138 6233 617

BIC : CCOPFRPPXXX

#### Lieu de la formation :

Chez Regulation Partners,  
3 avenue Hoche – 75008 Paris  
Ou en visio-conférence Zoom.

*Le lien vous sera envoyé en amont de la formation.*